

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT

du 27 juin 2016

POINT 2 – ADMINISTRATION GENERALE : Indemnités de fonction de maire

Rapporteur : Mme LOUIS

Les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régissent les indemnités de fonction des élus par strates démographiques.

Ces indemnités ont été fixées lors du conseil municipal du 10 avril 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 l'indemnité de fonction du maire est automatiquement celle fixée par la loi au taux maximal.

A FAULQUEMONT la situation est la suivante :

	Taux maximal fixé par la loi	Indemnité mensuelle brute	Majoration 15 % chef-lieu de canton (non appliqué)	Taux voté le 10.04.2014	Indemnité mensuelle brute actuelle	Indemnité mensuelle nette actuelle
Maire	55 %	2 090,91 €	2 404,55 €	50,5 %	1 919,74 €	1 324,48 €

Valeur mensuelle de l'indice brut 1015 : 3 801,47 € au 1^{er} juin 2016

Cependant quand un maire percevait avant le 1^{er} janvier 2016 son indemnité à un taux inférieur au taux maximal et qu'il souhaite, comme M. BIANCHIN, conserver son indemnité à un taux inférieur au barème prévu par la loi une délibération doit être adoptée afin d'acter la volonté du maire de déroger à la loi.

Je vous propose donc de **PRENDRE ACTE** de la volonté de M. le Maire et de **FIXER** son indemnité à 50,5 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique sans la majoration de 15 % du chef-lieu de canton.

-C-

DISCUSSION

M. BONNET remarque qu'il convient de rajouter que M. BIANCHIN touche une indemnité en tant que vice-président du DUF et M. BLANCHARD touche une indemnité en tant que président du SEBVF.

Mme LOUIS précise qu'ils occupent des fonctions supplémentaires.

M. BIANCHIN répond à M. BONNET qu'il verra, le jour où il sera maire, s'il fait cadeau de ses indemnités.

Concernant ce point **M. BONNET** pense qu'il convient simplement de prendre acte.

Mme LOUIS et **M. BLANCHARD** précisent qu'il convient de voter pour acter la volonté du maire de déroger à la loi et fixer le taux de l'indemnité.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 3 abstentions (BONNET*, LEROND) les propositions du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 3 – FINANCES : Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Rapporteur : M. MICHEL

Par délibération en date du 25 juin 2015, le conseil municipal avait décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNES et ce pour une durée d'un an.

Je vous propose :

- 1) de **SOLLICITER** le renouvellement pour un an de cette ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € ;
- 2) de **m'AUTORISER** à consulter l'ensemble des établissements bancaires de FAULQUEMONT ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux collectivités.

DISCUSSION

M. MICHEL informe que cette ligne de Trésorerie est utile dans l'attente du versement des subventions et du fonds de compensation de la TVA.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 3 contre (BONNET*, LEROND) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : La ligne de trésorerie est un crédit ouvert pour un an par une banque sur lequel un droit de tirage permanent est défini dans les termes d'un contrat passé entre la banque et son client.

La ligne de trésorerie permet aussi de remplacer ou étaler partiellement un emprunt à réaliser ou pour pré financer un investissement en attente d'un emprunt prévu au budget.

La ligne de crédit de trésorerie, si elle ne pèse pas sur l'endettement de la ville, génère néanmoins des intérêts à devoir.

POINT 4 – FINANCES : Transports enfants CHEMERY et EINCHEVILLE

Rapporteur : M. MICHEL

Depuis la rentrée de septembre 2007, le Conseil Départemental de la Moselle n'est plus en mesure d'assurer le matin le transport scolaire des enfants de maternelle domiciliés à CHEMERY.

La commune assure donc le matin un service de transport par véhicule communal à l'usage exclusif des enfants de maternelle.

Ce service est étendu depuis l'année scolaire 2008/2009 aux enfants d'EINCHEVILLE qui fréquentent la maternelle Descartes.

Je vous rappelle qu'un accord a été trouvé avec la commune d'EINCHEVILLE sur la base d'une participation forfaitaire de cette collectivité de 6 000 € par année scolaire au coût de transport des enfants prenant en compte la nouvelle organisation des rythmes scolaires qui nécessite deux trajets supplémentaires les mercredis.

Je vous propose donc pour l'année scolaire 2016/2017 de **FIXER** les tarifs du titre du transport annuel de la manière suivante :

- enfants de primaire et de maternelle n'utilisant qu'un transport par jour : 46 € /enfant (45 € en 2015/2016) ;
- enfants de maternelle utilisant le transport du matin et de 15 h 15, quel que soit le nombre de jour où ce service est utilisé : 92 € /enfant (90 € en 2015/2016) ;
- possibilité de paiement par trimestre ;
- l'abandon du service en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE demande le nombre d'enfants de CHEMERY concernés.

M. MICHEL précise qu'ils sont trois.

M. BONNET fait remarquer que ce service est étendu à la commune d'EINCHEVILLE qui paie 6 000 € pour le service et l'utilisation du véhicule communal faulquinois.

Son groupe estime anormal que soit maintenu ce service de transport pour la commune de CHEMERY alors qu'est mis à l'ordre du jour la suppression du bus scolaire aux faulquinois. Il s'étonne que cette suppression soit mise à la fin de l'ordre du jour et pense qu'on en découvrira tout à l'heure les raisons. Il rappelle que depuis les dernières élections, les habitants de CHEMERY votent les mêmes élus que ceux de FAULQUEMONT. CHEMERY ne peut donc pas être un cas à part.

M. MICHEL répond que CHEMERY est à 7 km de la première école de FAULQUEMONT. Il ne souhaite pas que les enfants fassent le chemin à pied. Il rappelle que CHEMERY c'est FAULQUEMONT et défend donc ce service.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 3 contre (BONNET*, LEROND) la proposition du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 5 – FINANCES : Tarifs des prestations périscolaires – Année 2016 / 2017

Rapporteur : Mme MUHAR

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015 la nouvelle organisation du temps scolaire est la suivante :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h – 11h30 ; 13h30 – 15h15
mercredi : 8h – 11h

L'ensemble du dispositif périscolaire de la ville est intégré dans un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont l'ambition est de participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant. L'objectif est d'accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

La ville proposera ainsi à la rentrée scolaire 2016/2017 les activités périscolaires suivantes :

- Accueil petit-déjeuner le matin de 7 h 00 à 7 h 40 à l'école primaire du Stade pour tous les enfants scolarisés à FAULQUEMONT
- Accueil cantine de 11 h 30 à 13 h 30
- Accueil de 15 h 15 à 18 h 00 pour l'ensemble des écoles de la ville à l'école primaire du Stade et à l'école primaire du Bas-Steinbesch.

La totalité du temps périscolaire est placée sous la responsabilité d'animateurs titulaires du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur, employés par l'ASBH et chargés de mettre en place des activités éducatives à destination des enfants, assistés d'agents employés par l'ASBH et d'agents communaux.

Les prestations seront identiques à celles de l'an passé à savoir :

- Diversification des formules de restauration proposées : tous les jours de la semaine comme l'an passé, mais aussi en fonction du travail posté des parents ou de façon occasionnelle
- Mensualisation du paiement pour les parents ayant inscrit l'enfant pour l'année complète qui le souhaitent
- Coût de la prestation variant selon le quotient familial pour les enfants domiciliés à FAULQUEMONT et CHEMERY uniquement.

Une grille incluant 6 barèmes différents vous est proposée, permettant ainsi à toutes les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 de bénéficier de réductions sur le coût réel.

Pour l'année scolaire 2016/2017, le coût de l'accueil cantine est estimé à 9,32 €/jour/enfant soit 6,27 % d'augmentation par rapport à l'année scolaire précédente (8,77 €) incluant déjà la déduction de la participation de la CAF de 0,78 €/jour/enfant, et la facturation supplémentaire par le Conseil Départemental de la Moselle d'une participation aux frais de personnels de production depuis le 1^{er} janvier 2012 de 1,92 €/repas. Le coût du repas facturé par le Conseil Départemental passera notamment de 2,88 à 3,30 € à compter de septembre prochain.

Je vous propose donc :

1) de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation de 6,27 % du coût de l'accueil cantine et de **SOLLICITER** la participation suivante des parents :

- pour l'accueil cantine en augmentation d'environ 2 % par rapport à l'an passé

Quotient familial	PRIX DU REPAS 2015/2016	PRIX DU REPAS 2016/2017
	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine
0 à 600	4,75	4,85
601 à 715	5,05	5,15
716 à 850	5,50	5,60
851 à 1 015	6,35	6,50
1 016 à 1 500	6,85	7
+ de 1 500 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	7,05	7,20

Les repas occasionnels au tarif de 10,10 € seront recouverts sur la Régie de Recettes.

L'accueil cantine pour enfant allergique portant son repas sera facturé au prix de 3,75€/jour.

2) de **SOLLICITER** la participation suivante des parents

- pour l'accueil périscolaire avec maintien des tarifs sur la base de l'an passé

Quotient familial	Accueil petit déjeuner 7h – 7h40		Accueil du soir 15h15 – 18h		Accueil petit déjeuner 7h – 7h40 <u>ET</u> Accueil du soir 15h15 – 18h	
	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017
0 à 600	1,35	1,35	2,35	2,35	2,90	2,90
601 à 715	1,40	1,40	2,40	2,40	2,95	2,95
716 à 850	1,45	1,45	2,45	2,45	3,00	3,00
851 à 1015	1,50	1,50	2,50	2,50	3,05	3,05
1 016 à 1 500	1,55	1,55	2,55	2,55	3,10	3,10
+ de 1 500 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	1,60	1,60	2,60	2,60	3,15	3,15

DISCUSSION

M. BOURNINE s'interroge sur les raisons de l'augmentation du coût du repas par le Département.

Mme MUHAR et Mme LOUIS précisent que cette augmentation importante décidée par le Département a été annoncée au conseil d'administration du collège Pasteur et qu'elle est commune à tous les collèges de Moselle.

M. BLANCHARD estime que le Département connaît lui aussi des difficultés financières.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour, 3 abstentions (BONNET*, LEROND) et 2 contre (ZANNIER, BOURNINE) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Chaque année, les prestations périscolaires font l'objet d'une augmentation, une charge de plus pour le contribuable.

POINT 6 – CULTURE : Ecole de Musique – Année 2016 / 2017

Rapporteur : Mme MUHAR

L'école de musique municipale compte actuellement 127 élèves inscrits.

Je vous propose pour la prochaine saison 2016/2017 de **REVOIR** les tarifs de l'école de musique de la façon suivante :

		<u>Tarifs annuels 2015/2016</u>	<u>Propositions 2016/2017</u>
<u>Cours collectifs</u>			
Eveil			
Formation musicale			
Chant			
Djembé			
Orchestre Junior			
45'	Faulquemont	70,00	71,40
	Extérieur	81,90	83,50
1 h 00	Faulquemont	92,70	94,60
	Extérieur	109,80	110,80
1 h 15	Faulquemont	115,40	117,70
	Extérieur	137,00	139,70
1 h 30	Faulquemont	139,00	141,80
	Extérieur	163,80	167,10

Pas de remboursement en cas d'arrêt en cours d'année.

Pour l'orchestre junior le tarif 45' de cours collectifs sera encaissé uniquement si l'assiduité des élèves n'est pas suffisante (moins de 75 % des séances).

		<u>Tarifs mensuels 2015/2016</u>	<u>Propositions 2016/2017</u>
<u>Leçons d'instrument</u>			
20'	Faulquemont	28,00	28,50
	Extérieur	32,40	33,00
30'	Faulquemont	39,90	40,70
	Extérieur	46,40	47,30
45'	Faulquemont	60,40	61,60
	Extérieur	71,10	72,50

Tout trimestre débuté est dû : pas de remboursement en cas d'arrêt en cours de trimestre.
Tarifs dégressifs : - 10 % pour le 2^{ème} enfant
 - 20 % à partir du 3^{ème} enfant

Une somme de 25 € sera demandée au moment de l'inscription. Elle sera déduite du premier règlement en cas d'inscription effective de l'élève.

Une somme de 15 € par discipline (formation musicale et formation instrumentale) sera demandée à tout élève passant son examen de fin de cycle.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE trouve les tarifs exorbitants. Selon lui les trois quarts de la population faulquinoise ne sont pas en mesure de financer l'utilisation de ce service.

M. BIANCHIN précise que l'école de musique de FAULQUEMONT est la moins chère du secteur : elle est moins chère que SAINT-AVOLD alors que FOLSCHVILLER a fermé son école.

M. BONNET fait remarquer que SAINT-AVOLD a le statut de conservatoire qui est censé être d'un niveau encore supérieur à une école de musique. Ce n'est donc pas comparable.

M. BLANCHARD tient à souligner la qualité des professeurs intervenant à l'école de musique.

Mme ZANNIER se pose la question du choix de l'école de musique municipale alors qu'un fonctionnement associatif est possible.

M. BLANCHARD confirme que l'école de musique de FAULQUEMONT s'est d'abord créée avec un statut associatif, il y a 25 ans, puis s'est transformée en école municipale il y a une quinzaine d'années.

Mme ZANNIER fait la même réflexion sur le dispositif périscolaire.

M. BONNET évoque la note synthétique transmise pour l'année 2013/2014 : 151 élèves étaient inscrits dont 118 n'habitaient pas FAULQUEMONT. Pour cette période 2013/2014, la commune a pris à sa charge 34 000 € dont 31 000 € liés aux charges de personnel. Sur ces 34 000 €, 26 550 € ont bénéficié aux 118 élèves sur les 151 inscrits qui n'habitent pas la commune.

Pour la période 2014/2015, 131 élèves étaient inscrits, 99 n'habitaient pas FAULQUEMONT. Il souhaite connaître le montant de la prise en charge par la commune pour l'école de musique pour cette période.

Mme MUHAR lui répond que le montant est également de 34 000 €

Elle précise que la commune attend une réponse du District Urbain pour une éventuelle prise en charge financière concernant les personnes du DUF fréquentant l'école de musique.

M. BIANCHIN confirme que ce point devrait être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Il précise que 50 % des élèves viennent des communes du District autres que Faulquemont.

Mme ZANNIER estime qu'une participation du DUF serait effectivement logique.

M. BLANCHARD pense même que cette compétence pourrait être une compétence communautaire.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 5 contre (BONNET*, LEROND, BOURNINE, ZANNIER) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Chaque année, l'école de musique fait l'objet d'une augmentation, une charge de plus pour le contribuable.

POINT 10 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations (domaine social)

Rapporteur : Mme FAUBEL

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans le domaine social.

Sur le document joint figurent les propositions de votre commission « Solidarités et accompagnement social » qui s'est réunie le 23 mai 2016.

DISCUSSION

M. BONNET s'adresse à M. BIANCHIN qui a précisé dans « Initiatives » que 3 923 adhérents sont membres des 55 associations faulquinoises. Il souhaite savoir combien de ces 3 923 adhérents habitent dans la commune. Il explique avoir fait plusieurs propositions, au cours de différents conseils municipaux et récemment dans un courrier, dont une demande de réduire, et non pas supprimer comme il l'a entendu dire, les subventions attribuées aux associations. Il voit que dans ce point ainsi que dans les trois suivants il n'a pas été tenu compte de ses demandes. Il constate que l'équipe en place préfère laisser supporter sa gestion aux faulquinois qui paient des impôts, en augmentant les impôts locaux, et aux parents en supprimant les bus. Son groupe estime qu'il y a une inégalité dans la charge et a donc décidé de voter contre ce point ainsi que pour les trois suivants.

Mme FAUBEL précise, concernant le domaine social, que les subventions sont effectivement maintenues à leur niveau précédent. Cependant des efforts d'économies conséquents ont été réalisés notamment sur le repas des seniors qui a considérablement diminué en frais mais pas en qualité.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 3 contre (BONNET*, LEROND) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : En matière de subventions, les associations ne sont pas traitées équitablement. Les membres des commissions sont incapables de justifier leur mode de calcul malgré nos nombreuses demandes.

POINT 11 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations (hors domaine social, culturel et sports de compétition)

Rapporteur : Mme LECLERE

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans les domaines sports de loisirs et éducation.

Sur le document joint figurent également les propositions de votre commission « Sports et Vie associative » qui s'est réunie le 30 mai 2016.

Je vous rappelle que le crédit prévu à l'article 6574 et de 48 000 €, dont 11 000 € affectés aux domaines sports loisirs et éducation.

-O-

Mme ZANNIER et M. KOPPERS ne prennent pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 3 contre (BONNET*, LEROND) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : En matière de subventions, les associations ne sont pas traitées équitablement. Les membres des commissions sont incapables de justifier leur mode de calcul malgré nos nombreuses demandes.

POINT 12 – SUBVENTIONS : Attribution de la subvention de fonctionnement à l'association UCCF de la catégorie hors domaine social, culturel et sports de compétition

Rapporteur : M. NOMINE

L'Union Cyclotouriste Créhange Faulquemont figurant dans la catégorie des associations « hors domaine social, culturel et sports de compétition » reçoit chaque année de la ville de FAULQUEMONT une subvention de fonctionnement.

Je vous rappelle que le crédit prévu à l'article 6574 et de 48 000 €, dont 11 000 € affectés aux domaines sports loisirs et éducation.

La commission « Sports et Vie associative » qui s'est réunie le 30 mai 2016 propose de verser à l'UCCF la somme de 540 € au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2016.

Je vous propose en conséquence de **SUIVRE** l'avis de la commission et de **VERSER** au club « UCCF » une subvention de fonctionnement de 540 €.

-O-

Mme LECLERE ne prend pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (BONNET*, LEROND) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : En matière de subventions, les associations ne sont pas traitées équitablement. Les membres des commissions sont incapables de justifier leur mode de calcul malgré nos nombreuses demandes.

POINT 13 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations culturelles

Rapporteur : Mme MUHAR

Vous trouverez en annexe les demandes de subvention enregistrées dans le domaine culturel.

Sur ce document figurent les propositions de votre commission « Affaires Culturelles et Scolaires » qui s'est réunie le 29 mars dernier pour examiner les dossiers.

-O-

MM. BOURNINE ET KOPPERS ne prennent pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 3 contre (BONNET*, LEROND) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : En matière de subventions, les associations ne sont pas traitées équitablement. Les membres des commissions sont incapables de justifier leur mode de calcul malgré nos nombreuses demandes.

POINT 14 – ANIMATION JEUNESSE : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : M. SERETTI

La commune a décidé le 29 mars 2012 de passer un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2012-2015 et de choisir pour opérateur l'ASBH qui est notre partenaire actuel pour toutes les actions menées par la ville à destination de notre jeunesse.

L'ASBH a ainsi mis en place dans le cadre de ce CEJ :

- des centres de loisirs sans hébergement sur toutes les périodes des vacances scolaires
- des mercredis éducatifs et samedis anniversaires
- des animations périscolaires : accueil du matin (7h - 8h), accueil entre 11h30 et 13h30 avec prise en charge du repas, accueil du soir (16h -18h) puis 15h15 - 18h depuis la rentrée de septembre 2014 et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
- des séjours ados durant les grandes vacances scolaires
- des accueils ados à l'espace jeune durant toute l'année
- des ateliers jeunes

Les formules proposées ont rencontré un vif succès et ont permis à de nombreux faulquinois de bénéficier d'un service de qualité adapté à leurs besoins.

Sur ces 4 ans les dépenses nettes de la commune, incluant les mises à disposition des locaux se sont montées à 352 000 € et la participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle a atteint les 78 400 €.

Il convient de pérenniser les actions déjà en place dans le cadre d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse de 4 ans pour la période 2016-2019.

Des réunions de travail entre l'ASBH, la CAF et la commune sont prévues dans les semaines à venir. Elles permettront de finaliser ce projet ainsi que le détail du montage financier sur les quatre années de contrat.

Le CEJ de la commune étant déjà existant, la CAF s'est donné pour objectif de signer le nouveau CEJ 2016-2019 en décembre 2016.

Vous trouverez, par ailleurs, ci-joint, le projet de budget 2016 présenté par l'ASBH. La participation sollicitée s'élève à 102 000 €. Le retour attendu de la CAF sur l'exercice 2016, à percevoir en 2017 est évalué par l'ASBH à 20 000 € (sous réserve de validation par la CAF).

Je vous propose en conséquence :

- 1) d'**ADOPTER** le principe de la passation d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour une durée de quatre ans, pour la période 2016-2019, étant entendu que le détail du montage financier pour les 4 ans sera présenté pour adoption lors d'un prochain conseil municipal ;
- 2) de **RETENIR** l'ASBH, gestionnaire du centre social du Bas-Steinbesch comme opérateur pour la mise en place des actions menées en direction des enfants de 3 à 17 ans dans le cadre de ce contrat ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec nos partenaires les différentes pièces administratives nécessaires à la réalisation du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2016 ;
- 4) de **VERSER** la participation 2016 de la ville en six mensualités de 14 500 € et une mensualité de 15 000 € (de juin à décembre 2016).

DISCUSSION

M. BOURNINE juge les recettes sur les ALSH 2016 ambitieuses : 64 100 € contre 58 967 € réalisés en 2015.

M. BLANCHARD et **M. MICHEL** précisent que même si cet objectif n'est pas atteint la participation de la commune ne dépassera pas 102 000 € pour 2016.

M. BONNET constate que la ville a décidé de maintenir l'ASBH comme opérateur pour les actions qu'elle mène à destination des enfants. Il explique avoir plusieurs fois demandé de consulter d'autres opérateurs afin de mettre en concurrence les prix pratiqués par l'ASBH. Cela a toujours été refusé, sauf lors du dernier conseil où il a été dit oui, mais on voit que ce n'est pas le cas. Comment ne pas penser que depuis des années sans comparaison la commune ne paie pas plus que ce qu'elle devrait payer ?

M. BLANCHARD explique que le CEJ fait partie intégrante du programme d'activités décliné dans le projet social du centre social du Bas-Steinbesch. Il rappelle qu'il a déjà été dit qu'il y aurait une consultation pour la gestion du centre social du Bas-Steinbesch dont l'échéance est fixée au 1^{er} septembre 2017. Dès la rentrée de septembre 2016 il conviendra de préparer cette consultation et le CEJ restera attaché au gestionnaire du centre social.

M. BOURNINE rappelle que d'autres associations que l'ASBH peuvent participer au CEJ.

M. BLANCHARD estime que le fait d'associer un certain nombre d'acteurs locaux peut faire partie intégrante de la consultation qui sera lancée pour le choix d'un nouvel opérateur et d'un nouveau gestionnaire du centre social au 1^{er} septembre 2017.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 3 contre (BONNET*, LEROND) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.

POINT 16 – VIE SCOLAIRE : Service de transports scolaires

Rapporteur : M. BIANCHIN

La compétence transports scolaires est une compétence départementale qui peut être déléguée aux communes quand elles le demandent sans qu'il n'y ait aucun caractère obligatoire.

Actuellement deux bus scolaires sont nécessaires pour assurer cette prestation qui ne dessert pas la totalité du territoire dont le coût se chiffre à près de 70 000 €. Les recettes engendrées par la vente des cartes de bus se monte à environ 14 000 €. Ce service représente donc un coût pour la commune de 56 000 € par an. Il faut savoir également que près de 40% des enfants montent à un arrêt situé à moins de 800 m de l'école et que 16% des utilisateurs ne sont pas domiciliés à FAULQUEMONT. La baisse drastique des Dotations de l'Etat (- 430 000 € depuis 2013) a incité la municipalité à trouver des sources d'économies dans sa section de Fonctionnement.

La commune a ainsi entamé en décembre 2014 une réflexion sur le devenir du service de transports scolaires. FAULQUEMONT est en effet la seule commune du District Urbain de FAULQUEMONT à proposer un service de ce type. La ville s'est également rapprochée de FOLSCHVILLER qui après avoir supprimé le service de transports scolaires en 2014 testait, sur un petit secteur de sa commune, un dispositif Pédibus consistant à convoyer les enfants à pied sur le trajet domicile-école.

Une note synthétique a été transmise à tous les conseillers municipaux lors du conseil municipal du 13 avril 2015 et une réunion de la commission « Affaires scolaires et culturelles » élargie à tous les conseillers municipaux se sentant concernés par le sujet s'est tenue le 05 mai 2015.

Suite à cette réunion trois scénarios ont été retenus :

1. suppression d'un bus pour le trajet aller du matin
2. transport scolaire uniquement pour les enfants de maternelle et de CP
3. suppression totale du service

Ces trois scénarios ont été présentés aux conseils d'école du 3^{ème} trimestre composés d'enseignants, d'élus et de représentants des parents d'élèves.

En octobre 2015 les différents scénarios ont été examinés en réunion d'adjoints :

- la suppression d'un bus pour le trajet aller du matin présentait la contrainte d'augmenter la durée du trajet du seul bus du matin pour un gain financier de 5 500 € ;
- le maintien d'un bus uniquement pour les enfants de maternelle et de CP posait lui aussi de nombreuses contraintes : gestion des fratries, prise en considération uniquement de l'âge et pas de la distance entre le domicile et l'école.

Après de longues discussions et au vu de la situation existante sur le territoire et notamment dans les communes voisines : CREHANGE, FOLSCHVILLER et LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD, les adjoints ont fait le choix de proposer la suppression des transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2016.

Cette volonté a été annoncée à tous les conseils d'école des 5 établissements scolaires de la ville qui se sont tenus entre le 13 octobre et le 09 novembre 2015.

Un courrier en ce sens a été adressé à tous les parents utilisant ce service le 12 novembre 2015 soit près de dix mois avant la rentrée scolaire de 2016 de manière à permettre à toutes les familles de prendre leurs dispositions face à cette contrainte supplémentaire.

Des rencontres ont été également organisées avec les parents d'élèves, à la demande de ces derniers les 04 février et 23 avril 2016.

Par ailleurs les économies réalisées par la suppression du service de transports scolaires permettront de continuer à investir dans les différents groupes scolaires. Je vous rappelle enfin que cette réflexion ne concerne pas le bus dédié à la cantine scolaire qui, lui, est maintenu.

M. BIANCHIN poursuit :

« Avant de vous laisser vous exprimer sur ce sujet je voudrais préciser que le rappel chronologique des faits que je viens d'effectuer montre que la municipalité réfléchit depuis fin 2014 à la problématique de service de transports scolaires.

La baisse importante des dotations de l'Etat (- 430 000 € depuis 2013 ; - 245 000 € en 2017 par rapport à 2013 si la DGF 2017 est maintenue à son niveau de 2016) impose à notre collectivité de trouver des postes d'économies dans nos Dépenses de Fonctionnement.

La renégociation de certains contrats : photocopieurs, standard téléphonique, le non remplacement de plusieurs agents partis en retraite, la maîtrise des dépenses de chauffage dans les bâtiments communaux ont permis de faire des économies substantielles qui ne suffisent malheureusement pas à compenser la diminution conséquente de ces dotations de l'Etat.

Dès décembre 2014 la municipalité a lancé deux autres pistes potentielles :

- L'école de musique dont le coût annuel à la charge de la collectivité varie entre 30 et 38 000 €. La commune négocie actuellement la prise en charge d'une partie de ce coût résiduel par la communauté de communes du District Urbain de FAULQUEMONT puisque + de 50 % des élèves de cette école habitent une commune du DUF autre que FAULQUEMONT. Ce point devrait être inscrit à l'ordre du conseil communautaire de la rentrée.
- La 2^{ème} piste est les transports scolaires qui reviennent chaque année à 56 000 € à la collectivité. Lors de la réunion du 23 avril 2016 en mairie avec le collectif un parent avait évoqué la possibilité d'acquisition d'un bus par la commune pour exercer ce service en régie. Le collectif nous a d'ailleurs transmis le 16 juin dernier un courrier avec un montage financier à hauteur de 59 500 € pour ce projet d'achat de bus.
De son côté la municipalité a également pris le soin d'étudier cette possibilité. Un contact a été pris avec la commune de MORHANGE (Hélène ZANNIER) qui nous a expliqué avoir investi 240 000 € sur une période de 6 ans pour acheter 2 minibus et 2 bus de respectivement 36 et 26 places afin de mettre en place, à partir de 2008, un système de navette communale reliant la gare SNCF, le centre-ville et la zone industrielle. Il n'y a pas de transport scolaire spécifique le matin mais cette navette est utilisable par les élèves qui le souhaitent. La ville de MORHANGE assure par contre, comme FAULQUEMONT, tous les trajets des temps périscolaires pour un coût annuel estimé de 27 400 €.

Les services communaux ont également procédé à un calcul du coût estimatif de l'achat d'un bus en prévoyant l'achat d'un bus occasion d'environ 200 000 km d'un coût moyen de 101 300 € auquel il convient de rajouter le coût du permis de conduire pour 3 agents, l'assurance, le contrôle technique, la consommation de gasoil, le coût du personnel et la maintenance on arrive à un coût initial la première année de 132 200 € (assez éloigné des 59 500 € estimés du collectif) qui permet uniquement de maintenir le transport scolaire actuel et ne règle aucunement le déplacement de la cantine et des temps périscolaires du matin et du soir. »

Et donc, au vu de l'ensemble de ces éléments, je suis malheureusement tenu de vous **PROPOSER** une décision douloureuse pour tout le monde : **SUPPRIMER** le service de transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2016.

DISCUSSION

Mme ZANNIER souhaite apporter des précisions concernant MORHANGE : 1 bus : le 36 places est un peu disproportionné, ne sert pas beaucoup et ne devrait pas être pris en compte dans le coût global.

MORHANGE n'assure pas de transport scolaire pour les Primaires, mais se substitue au Département pour les collèges à la demande des parents, le collège étant assez excentré.

Mme ZANNIER précise également que le coût du service est de 27 000 € pour la commune de MORHANGE sans recettes en contrepartie puisqu'actuellement le transport est entièrement gratuit. Concernant le périscolaire tout le monde est regroupé à midi au même endroit. Les enfants de maternelle, à 700 m, sont ramenés à pied quand le temps le permet accompagnés par des salariés de la ville.

M. BIANCHIN précise que la taxe d'habitation de MORHANGE est de 17,50 % contre 14,3 % pour FAULQUEMONT. Un taux de 17,50 % permettrait de dégager 151 100 € de recettes annuelles supplémentaires à la commune. De même L'HOPITAL qui développe également un service de transports scolaires a un taux de taxe d'habitation de 21,37 % qui permettrait à notre commune de dégager 335 000 € de recettes supplémentaires par an.

Mme ZANNIER explique que l'on est en face de choix politiques.

Elle juge le souci d'économies légitime mais se demande si tout a été exploré au niveau du pédibus notamment.

Mme MUHAR précise que le pédibus de FOLSCHVILLER concerne 12 enfants et nécessite deux accompagnateurs.

M. BOURNINE effectue l'intervention suivante :

« Je souhaiterais Monsieur Le Maire condamner la manière dont vous avez tenté d'instrumentaliser mes propos et ma présence lors de la réunion du 05 mai 2015, réunion de travail que vous aviez élargi à l'ensemble des conseillers.

Vous vous êtes permis d'utiliser les échanges verbaux lors de cette réunion comme un argument, indiquant que la décision de supprimer le transport scolaire était également partagée par l'opposition. Vous avez utilisé mes propos à plusieurs reprises lors de la rencontre avec les parents d'élèves en mairie allant même jusqu'à les reprendre dans le magazine Initiatives.

Si je fais des propositions dans ce type de réunion c'est parce que je suis, nous sommes, constructifs mais ça n'augure nullement de ma position au conseil municipal.

Si vous invitez des membres de l'opposition à une réunion de travail et que vous souhaitez leur implication, vous n'utilisez pas des échanges en dehors de cette réunion.

Ça n'est pas correct Monsieur le Maire, je tenais à vous le dire.

De la même manière, vous avez cherché à démobiliser les parents et à instrumentaliser leur désarroi en vous disant ouvert à un projet d'acquisition d'un bus pour le transport scolaire.

Vous le savez bien.

Demander aux parents d'acquiescer un bus est inconcevable. Si cette idée vous séduisait, il aurait été judicieux que vous preniez l'initiative de cette réflexion et d'associer les services de la ville, les partenaires comme l'ASBH qui font régulièrement appel à un transporteur extérieur ou les directrices d'école. Je ne pense pas que cette réflexion peut être menée uniquement par des parents aussi volontaires soient-ils, car ils n'ont pas tous les éléments techniques organisationnels et financiers en main pour mener à bien cette réflexion.

Et puis Monsieur le Maire, vous avez la mémoire courte. En juin 2014 vous évoquiez en conseil d'école une possible suppression des bus avec votre phrase favorite : rien n'est décidé !!

En réalité la décision a été prise par votre équipe de longue date depuis l'élection de 2014. Le reste n'est que stratégie et manœuvre.

Au cours de cette réunion, j'avais indiqué que si telle était la décision de votre majorité, l'argent économisé se devait d'être affecté à la réfection et la modernisation des écoles. Or aujourd'hui, je ne vois aucunement adossé à ce projet de délibération un plan pluriannuel d'investissement de 55 000€ pour les écoles, montant de l'économie.

Monsieur le Maire, supprimer ces bus serait un très mauvais signal envoyé aux parents faulquinois qu'ils soient ou non concernés par le transport scolaire. Je m'explique.

Pour cette rentrée 2016, les écoles de Faulquemont accusent une baisse importante des effectifs scolaires qui entraîne la fermeture de 3 classes : 2 en écoles primaires une en maternelle. Il s'agit là d'une véritable saignée.

Aucune commune du département ne subit un tel sort et les prévisions d'effectifs ne sont pas bonnes. D'ici deux ans, voire trois il faudra s'attendre à la fermeture d'au moins 2 classes voir 3 classes sur Faulquemont. Soyons clair, les écoles de Faulquemont ne vont pas bien.

De plus cette année le solde des dérogations accordées est négatif. 26 dérogations sortantes pour 13 entrantes. Moins 13 élèves.

Ce n'est pas en supprimant un service que l'on va conforter notre offre scolaire. C'est même un très mauvais signal envoyé à la population.

Les écoles de Faulquemont sont en concurrence directe avec des groupes scolaires de communes voisines qui elles entament des rénovations.

Pour attirer de nouveaux élèves il y a fort à faire dans les écoles :

- 1) Un plan de rénovation ambitieux. L'état général des bâtiments est vétuste. A l'école du Stade, problèmes d'odeurs d'égouts au rez-de-chaussée qui trainent depuis plusieurs mois et qui ne sont pas réglés malgré le passage d'un camion de pompage, tout est à refaire : le matériel informatique, ... la liste est longue.
Je vous invite à aller voir l'école primaire de TETING et voir de quelle manière les élus l'ont rénové et utilisé AMITER.
- 2) Les nouvelles constructions sur Faulquemont n'ont pas eu l'effet escompté, le lotissement du Long pré est quasi plein et les écoles ne sont pas pleines.
- 3) Une des sources d'économies serait de concentrer les enfants dans les années qui viennent sur les 2 groupes scolaires. Ce qui veut dire que l'offre scolaire sur la commune devra être repensée en apportant des solutions de ramassage sur toute la ville et de transports scolaires pour des activités périscolaires sportives et culturelles, de l'aide au devoir, un accueil le mercredi et des enfants scolarisés dans des bâtiments modernes et accueillants.

Le contexte a changé. Supprimer le transport scolaire serait pour moi une faute politique.

C'est pourquoi nous vous demandons, au vu de la situation, de sursoir votre décision et d'organiser dès à présent un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux chargés de réfléchir sur l'avenir de nos écoles. Hélène ZANNIER et moi nous engageons à y participer. »

M. BIANCHIN répond à M. BOURNINE qu'il possède une note de ce dernier pour le magazine « Initiatives » sur laquelle il se prononce pour la suppression des transports scolaires, qui a été substituée par un autre document où il dit le contraire, suite à la réunion du 23 avril avec le collectif.

M. BIANCHIN rappelle à M. BOURNINE que lors de la réunion du 05 mai 2015 en mairie il s'est exprimé pour la suppression des bus à condition que l'argent soit investi dans les écoles.

Cette année l'arrêt des transports des scolaires fera économiser 15 000 € à la collectivité. L'an prochain ce sera 55 000 € qui seront affectés entièrement aux travaux scolaires

M. BIANCHIN regrette que les deux oppositions se battent pour la suppression des bus et pas pour la fermeture des classes dans les écoles.

Mme ZANNIER fait remarquer à M. le Maire que quand ils ont demandé une motion contre la fermeture des classes ce dernier leur a expliqué que cela ne servait à rien d'essayer de se battre au vu des effectifs.

M. BIANCHIN rappelle qu'en allant voir le Directeur Académique il a réussi à sauver une classe.

Mme MUHAR note que 500 élèves sont attendus à la prochaine rentrée scolaire. Il est donc indéniable qu'il y a une baisse de la natalité qui se ressent sur les effectifs.

Les transports scolaires n'y sont pour rien.

Le déficit de dérogation de 13 enfants ne fait pas perdre trois classes sur FAULQUEMONT.

Les effectifs sont de 500 enfants pour 22 postes, soit une moyenne de 24 à 25 élèves par classe maternelle et élémentaire confondus.

Elle souhaite également répondre à l'intervention de M. BOURNINE. Les écoles de FAULQUEMONT sont en bon état. Au conseil d'école de l'élémentaire du Stade il a été précisé que le problème d'odeur d'égouts était réglé. Le matériel et parc informatique sur les écoles de FAULQUEMONT est en parfait état avec une maintenance remarquable effectuée dans la journée bénévolement par Félicien PEZZA. Cela a encore été souligné lors du dernier conseil d'école auquel elle a assisté.

M. BOURNINE ne pense pas qu'il faille envoyer un signal négatif supplémentaire en supprimant les bus. Il demande de sursoir à cette décision et de voir comment on peut organiser différemment y compris en se séparant de Descartes qui pèse également sur les charges.

M. BIANCHIN explique que l'an passé la commune avait réfléchi à l'hypothèse de suppression de Descartes, mais il n'y avait pas de place suffisante dans les autres groupes scolaires. Maintenant que trois classes sont supprimées il est possible d'y réfléchir.

M. BOURNINE prédit qu'il y aura encore des suppressions dans les prochaines années.

Mme MUHAR précise que la commune a perdu une quinzaine d'enfants qui ont été inscrits dans le privé suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires imposant le travail le mercredi aux écoles publiques.

M. BOURNINE estime que les transports scolaires sont tout ce qui reste comme message fort pour attirer les gens sur notre commune.

M. BIANCHIN considère que M. BOURNINE retourne sa veste.

M. BOURNINE explique que c'est au conseil municipal que se décident les choses et pas en réunion de commission.

M. BIANCHIN estime que l'avis de M. BOURNINE était important.

M. BOURNINE considère que ses propos en commission ont été utilisés par le Maire lors de sa discussion avec les parents.

M. BIANCHIN rappelle que M. BOURNINE était présent à la réunion de commission ouverte à tout le conseil municipal et pas M. BONNET.

M. BONNET s'adresse au public puis demande à M. BIANCHIN de répondre à M. BOURNINE avec qui il est en discussion.

Mme LOUIS et **M. BLANCHARD** lui rappellent qu'il n'a pas à parler au public.

Une altercation éclate entre MM. BIANCHIN et M. BONNET à propos notamment de la réalisation du tract distribué dans les boîtes aux lettres par le collectif attribué par M. BIANCHIN à M. BONNET, ce que conteste ce dernier.

M. NOMINE demande à son tour à M. BONNET de ne pas parler au public.

Le calme revenu, **M. BLANCHARD** s'adresse à M. BOURNINE pour regretter le procès d'intention fait à sa liste.

Les yeux dans les yeux il lui dit qu'en mars 2014 au moment des élections la décision de supprimer les transports scolaires n'était ni prise ni même envisagée.

L'accélération de la baisse des dotations de l'Etat a fait que cette réflexion a débuté dans le second semestre 2014 mais pas au moment des élections municipales.

Mme LOUIS demande l'inscription intégrale de son intervention :

« Un tract « touche pas à mon bus » faisant référence à un courrier de 5 pages de M. Patrick BONNET adressé à M. le maire a été distribué massivement sur la commune.

Ce document comprend de nombreuses inexactitudes que je tiens à souligner :

- 94 enfants des écoles maternelles et élémentaires et 7 collégiens, soit 101 enfants au total utilisent le service transport scolaire cette année ;
- en mars 2014 au moment des élections municipales les collectivités territoriales se trouvaient dans une spirale de gel des dotations de l'Etat. Je rappelle qu'entre 2013 et 2016 cette dotation a chuté de près de 245 000 €. Ce qui veut dire que même si cette DGF ne baisse pas en 2017, ce qui loin d'être acquis, la commune touchera 245 000 € de moins qu'en 2013.
- le camembert des dépenses est présenté de façon tendancieuse : les postes ASBH, subventions aux associations et Singe Blanc ne se cumulent pas et ne représentent donc pas une dépense de 518 800 € pour la commune ;
 - en réalité la totalité des subventions versées en 2015 par la commune est de 268 421 € dont :
 - 212 400 € par l'ASBH pour la réalisation du projet social du centre social du Bas-Steinbesch et du Contrat Enfance Jeunesse organisé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ;
 - 15 200 € pour le Singe Blanc et Cies pour l'organisation de sa saison culturelle ;
 - 40 581 € et non pas 266 800 € pour les 55 associations fortes de 3 923 membres qui proposent à longueur d'année des activités extrêmement variées à la population locale.
 - les loyers calculés pour la mise à disposition de locaux ne représentent pas des dépenses de la commune. Ce sont des calculs théoriques de coût sur la base d'estimations effectuées par les services de France Domaine. Ce calcul est actuellement demandé aux collectivités pour les associations. La prochaine évolution de la comptabilité analytique devrait l'imposer de la même façon à tous les équipements publics.

La liste des associations citées qui bénéficient d'un local exclusivement dédié à leur activité est particulièrement ciblée. Pour être tout à fait complet ... et objectif il convient de citer également la pétanque La Fanny, le club de gymnastique, celui d'athlétisme, l'escrime, les Restos du Coeur et le Secours Catholique.

- l'extension de la salle de culturisme a coûté 127 800 € HT (la commune touche le Fonds de Compensation de la TVA) et la commune a perçu 89 400 € de subvention (70 %). Le solde à la charge de la ville est donc de 38 400 €.
- la construction du club house n'en est aujourd'hui qu'au stade de projet. Comme nous l'avons toujours annoncé la municipalité ne lancera ces travaux que si elle obtient des aides financières conséquentes.
- en 2015 la contribution de la ville au Singe Blanc et Cies s'est montée à 20 667,87 €, subvention annuelle de 15 200 € comprise, hors valorisation des locaux qui n'est pas une dépense pour la commune, de 4 316 €. On est bien loin des 40 000 € annoncés.
- l'article 6232 Fêtes et Cérémonies est de 37 000 € au Budget Primitif 2016 et non de 70 900 €. Si M. BONNET assistait de temps en temps aux réunions de la Commission des Affaires Financières il saurait que ces dépenses concernent en majeure partie les manifestations patriotiques, la St Nicolas, le 13 juillet, les maisons fleuries et autres animations diverses. Les 30 900 € de l'article 6233 foires et expositions concernent l'organisation en 2016 du Festival Cultures du Monde et du Forum des Associations.
- L'école de musique est un service culturel proposé à la population. Une participation de la commune variant selon les années de 30 000 € à 38 000 € est nécessaire pour équilibrer le service. La municipalité, qui a entamé dès 2015 une réflexion sur l'école de musique, est en négociation avec le District Urbain de FAULQUEMONT pour obtenir une participation de notre communauté de communes au titre d'un Fonds de concours. Ce point devrait être à l'ordre du jour du conseil communautaire de rentrée.

Il convient également de rappeler que près de 83 % des élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire à FAULQUEMONT n'utilisent pas les transports scolaires pour se rendre à l'école.

Les 55 associations locales fortes de 3 923 membres et qui bénéficient de 40 581 € de subvention annuelle sont une réelle richesse pour FAULQUEMONT comme le sont les 1 295 élèves fréquentant les établissements scolaires de la ville et comme le sont les 69 entreprises implantées sur notre zone d'activité qui emploient près de 3 000 salariés.

Il faut aussi noter que, contrairement à ce qui peut se raconter, aucune des dérogations d'enfants de FAULQUEMONT demandées pour une commune extérieure pour la prochaine rentrée ne concerne des écoliers prenant le bus cette année.

La médiathèque Les Halles est un bâtiment culturel qui connaît un beau succès avec 708 adhérents en 2015. Cette structure complémentaire à Créanto a été subventionnée à hauteur de 1 057 476 € par le Conseil Départemental de la Moselle.

La complémentarité de cet équipement avec Créanto était d'ailleurs une condition posée par le Département pour l'obtention de ce financement très conséquent.

Enfin parler des montants des indemnités brutes des élus, c'est faire preuve de populisme et de démagogie. Une fois les cotisations sociales déduites, les indemnités nettes, touchées réellement par les élus, sont bien inférieures à ces montants bruts.

Je voudrais pour conclure rappeler ce que coûtent à la commune de FAULQUEMONT les interventions de M. BONNET :

- Frais de contentieux : 27 800 €
- Vente non réalisée de la maison VILM : 75 300 €
- Temps passé par les services municipaux : 21 500 €

Soit un total de 124 600 € d'économies certaines qui auraient pu être réalisées par notre collectivité. »

Applaudissements des membres du groupe majoritaire.

M. BONNET rappelle à Mme LOUIS que concernant les frais qu'il aurait coûté à la commune elle aurait pu tenir ses propos si la commune n'avait pas été condamnée. Or chaque fois qu'il a effectué un contentieux la commune a été condamnée. Il semblerait donc qu'il ait eu raison de le faire.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 5 contre (BONNET*, LEROND, BOURNINE, ZANNIER) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat, si ce n'est que madame LOUIS ment lorsqu'elle évoque les sommes que j'aurais coûté à la commune. Elle le sait, les prochains conseils me donneront raison.

*** Questions orales**

M. MICHEL demande l'inscription intégrale de son intervention.

« Lors de la discussion du point 4 du conseil municipal du 11 avril 2016 M. BONNET a demandé l'inscription intégrale d'une intervention dans laquelle il indiquait avoir sollicité une analyse de la gestion de la commune à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Figurait en italique une partie de la réponse soit disant apportée par cet organisme. M. BONNET concluait son intervention en évoquant la pratique de saucissonnage de marchés par la commune.

La commune a écrit à son tour à la DIRECCTE le 18 avril 2016.

Voici une partie de sa réponse : « L'attention de M. BONNET a également été attirée sur la nécessité de raisonner en « familles homogènes » voire en « unités fonctionnelles », et ce en application du même article 27 du Code des Marchés Publics, ce qui était de nature à fragiliser des suspicions de « saucissonnage ».

Par ailleurs, le fragment de phrase que vous évoquez dans votre courrier « les sommes cumulées s'élèvent à 216 000 €... » ne figure pas dans la réponse qui a été faite par la DIRECCTE à M. BONNET. »

M. BONNET a donc visiblement pris l'initiative de ne pas retranscrire de manière exacte la réponse que lui a faite la DIRECCTE. »

M. BONNET précise qu'il a écrit à d'autres organismes et que l'on n'a qu'une partie de la réponse.

M. MICHEL lui demande de transmettre ses écrits et les réponses.

M. BONNET maintient qu'il y a une pratique de saucissonnage : la commune sait très bien qu'il n'est pas normal qu'une entreprise puisse cumuler plus de 200 000 € par an.

On ne peut que s'étonner des raisons pour lesquelles, monsieur Victor MICHEL ne lit qu'une partie de la réponse de la DIRECCTE ainsi qu'il le précise.